

Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires

**DÉCLARATION RELATIVE AUX QUESTIONS SANITAIRES ET PHYTOSANITAIRES
POUR LA DOUZIÈME CONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC: RELEVÉ
LES DÉFIS SPS DU MONDE MODERNE (WT/MIN(22)/27)**

PROCESSUS PROPOSÉ POUR LE PROGRAMME DE TRAVAIL:
OBSERVATIONS REÇUES DES MEMBRES

NOTE DU SECRÉTARIAT¹

Le présent document contient les contributions écrites des Membres au sujet du processus proposé pour le programme de travail concernant la Déclaration relative aux questions SPS figurant dans le document [G/SPS/W/330](#).²

1 CHINE

1. S'agissant du processus proposé pour le programme de travail, la Chine suggère d'apporter plusieurs modifications au paragraphe 2 (y compris à la note de bas de page):

"2. Les travaux seront menés dans le cadre du Comité SPS. Entre les réunions du Comité, les Membres et les observateurs ont la possibilité de travailler ensemble en groupes thématiques, dirigés par des (co)responsables, sur des sujets spécifiques identifiés au paragraphe 8 de la Déclaration relative aux questions SPS. Les (co)responsables joueront le rôle de facilitateurs neutres des travaux des groupes thématiques. Ces groupes seront ouverts à tous les Membres et aux observateurs intéressés, qui pourront se joindre à n'importe quel groupe à tout moment.² Les groupes thématiques proposeront des idées et/ou présenteront des propositions pour examen dans le cadre du Comité SPS."

Note de bas de page 2: "² Les dates des réunions seront communiquées à tous les délégués du Comité SPS intéressés; les travaux pourront également être menés par écrit."

¹ Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et est sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

² Les Membres ont été invités à fournir des contributions écrites au sujet du document [G/SPS/W/330](#) pour le 16 septembre 2022 au plus tard.